



**MAIRIE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 22 juin 2026**  
**À 20 heures 00**

| Séance du 22 juin 2026                                                                                                                     |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de membres                                                                                                                          |                 | L’an deux mil vingt-six, lundi vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, maire |
| <u>En exercice</u>                                                                                                                         | <u>Présents</u> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 15                                                                                                                                         | 13              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Présents</u> : Mesdames Alexandra STRAZEL, Noémie FRÉVILLE, Véronique BOITEL, Marie PARROT, Marina DANTAS                               |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Messieurs Thierry MICHEL, Thomas LESUEUR, Nicolas VOGT, Fabrice BONNARD, Xavier VAN VOOREN, Aymeric MARCEAU, Johan DELAWARDE, David GREVIN |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Représentées</u> : Madame Sylvie CARREZ représentée par Madame Alexandra STRAZEL                                                        |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Date de la convocation</u> :<br>17/06/2026                                                                                              |                 | <u>Absente excusée</u> : Madame Janina WALBRECQ                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Date d’affichage</u> :<br>17/06/2026                                                                                                    |                 | <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Xavier VAN VOOREN                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**À L'ORDRE DU JOUR**

|                   |                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Point N°1.</b> | <b><u>Désignation d'un secrétaire de séance</u></b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------|

Monsieur Xavier VAN VOOREN est désigné comme secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

|                   |                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°2.</b> | <b><u>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</u></b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été adressé aux élus avec la convocation, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité**.

|                   |                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°3.</b> | <b><u>Finances – Attribution de subvention aux associations</u></b> |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire présente les demandes faites à la commune.  
Il précise qu'il a été décidé lors du vote du budget primitif 2026 de mettre la somme de 6500 € à l'article 65748.

Le conseil Municipal **à l'unanimité**,

- Décide l'octroi des subventions communales 2026 aux associations suivant le tableau ci-dessous,
- Décide de laisser la somme de 4950€ non affectée, en cas de besoin justifié.

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Association du Secours Catholique | 150,00€         |
| Association les Gais Lurons       | 500,00€         |
| Association du Souvenir Français  | 200,00€         |
| Association Vie Libre             | 100,00€         |
| Association UMRAC                 | 200,00€         |
| Association Les Restos Du Coeur   | 150,00€         |
| Association CHAD                  | 250,00€         |
| <b>Total Affecté</b>              | <b>1550,00€</b> |

|                   |                                                                              |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°4.</b> | <b>CCPP- Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme</b> |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR du 24 mars 2014, précise que les communautés de communes ou d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, au 27 mars 2017 le deviennent de plein droit le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté intervenant après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2027.

Toutefois, les communes membres de l'intercommunalité peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Monsieur le Maire propose aux conseillers le refus de transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes du plateau picard.

**Le conseil municipal,**

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un Urbanisme rénové ;

Dite Loi ALUR

Vu l'article 136-II de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un Urbanisme rénové ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la communauté de communes ;

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de PLU ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le conseil Municipal :

- **S'OPPOSE à l'unanimité** au transfert automatique de la compétence en matière de PLU ou de document en tenant lieu à la communauté de communes du Plateau Picard.

|                   |                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Point N°5.</b> | <b><u>Avis projet éolien « EG LA TERRIÈRE »</u></b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------|

Suite à l'arrêté de la Préfecture de l'Oise ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale sur le projet d'exploitation du parc éolien « **EG LA TERRIÈRE** » présentée par la société **EG LA TERRIÈRE filiale d'ENGIE GREEN FRANCE** et ouverte sur la commune de **SAINT-RÉMY-EN-L'EAU**.

L'enquête se déroulera du 23 juin 2026 au 23 septembre 2026 inclus, M. le Maire précise qu'une copie de l'avis de consultation a été transmis aux conseillers, lors de la convocation, avec un lien pour consulter le dossier complet.

Le projet consiste à l'installation et l'exploitation de trois éoliennes et d'un poste de livraison.

La Région Hauts-de-France par courrier du 15 juin 2026 demande la position du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, M. le Maire décide de passer au vote.

Résultat du vote :

- Contre : **12**
- Abstention : **2**
- Pour : **0**

|                   |                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°6.</b> | <b><u>SEZEO - convention de mandat enfouissement coordonné des réseaux EP et télécom (rue du Jardin Brulé)</u></b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La convention avec le SEZEO a pour but de conférer les missions les plus étendues dans les domaines techniques, administratif, financier et comptable. Cette énumération n'est pas limitative et tous pouvoirs sont donnés au SEZEO pour la réalisation confiée dans les conditions du présent contrat.

La participation financière de la commune est estimée à **39 635,15 € HT**.

Le SEZEO se charge d'établir auprès du conseil départemental de l'Oise les demandes de subvention.

Le présent mandat se terminera à l'achèvement de la mission technique

M. Le Maire propose donc de confier au SEZEO le soin de réaliser au nom de la commune la mission décrite dans ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, : **à l'unanimité** de signer la convention de mandat avec le SEZEO concernant les travaux d'enfouissement rue du jardin brulé.

Charge M. le Maire de signer tous les documents qui découlent de cette décision.

M. le Maire prend la parole :

-  Monsieur le Maire informe le conseil que l'attribution des logements rue de la clef des champs est prévue au mois d'août pour une remise des clés fin septembre.
-  Monsieur le Maire annonce également que des travaux de voirie seront réalisés dans la rue Pennellier fin juin, début juillet
-  Concernant les services communaux pendant la période estivale, il précise que les horaires de la mairie et de la poste seront adaptés.
-  Monsieur le Maire informe le conseil que la prochaine édition de la route du poisson aura lieu en 2027. La **Route du poisson** est une manifestation sportive et populaire d'attelage équestre. Créée en 1991 grâce à l'aide du haras de Compiègne, cette course d'endurance de 24 heures est organisée en septembre pour relier Boulogne-sur-Mer à Paris. Nous espérons qu'elle passera par Notre village.
-  Il rappelle qu'une commission Urbanisme se tiendra le 1er juillet à 18 heures.
-  Monsieur le Maire annonce que Monsieur Thémoin ouvrira à sa patientèle le 19 juin dans les locaux situés au 134 rue Neuve ( derrière la mairie).
-  Une réunion concernant les chemins est programmée le vendredi 26 juin avec les agriculteurs.
-  Monsieur le maire informe le conseil que suite à la dissolution de la fanfare de La Neuville-Roy les fonds détenus sur les comptes bancaires ont été transférés à la commune.
-  Monsieur le Maire informe que la communauté de communes a programmé des travaux sur la route de Beaupuits afin notamment de lui donner plus de largeur.
-  Monsieur le maire informe qu'une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France est prévue pour envisager des travaux sur un meneau en pierre.
-  Monsieur le Maire invite les conseillers et la population à la cérémonie du 14 juillet qui aura lieu à 10h45 au monument aux morts.

⇒ N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

M. LESUEUR : Informe qu'il s'est rendu avec des membres du conseil dans 2 communes proches pour visiter leurs installations sportives. La réflexion se poursuit pour la création d'une salle multisports au niveau du stade.

Concernant la micro-crèche, le dossier d'ouverture est toujours en cours.

Le réfrigérateur de la salle des fêtes est tombé en panne, il a été décidé de le remplacer par un neuf.

Un bilan énergétique va être réalisé sur la salle des fêtes afin de pouvoir programmer des travaux d'isolation thermique et prévoir le remplacement de la chaudière fioul.

Une première réunion s'est tenue à l'école de musique où j'étais accompagné de Marina, plusieurs points levés lors de cette réunion posent question, une demande de rendez-vous avec le président et le directeur a été formulée, en attente d'un retour.

Le Club de football a fait passer une personne du district sur le stade, il en ressort quelques petites travaux et aménagements à effectuer avant la saison prochaine.

On peut féliciter la nouvelle équipe de La Neuville-Roy qui termine 2<sup>ème</sup> du championnat et qui devrait logiquement monter à la saison prochaine. Une équipe U16 est formée et une équipe féminine est en cours de composition.

Lors des commissions du SEZEO, les modalités pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique ont été revues afin de permettre un déploiement plus rapide dans les communes rurales.

L'année scolaire se termine, avec la kermesse programmée le 16 juin sur la stade de La Neuville-Roy. Le centre de loisirs est ouvert 4 semaines en juillet avec plus de 40 enfants inscrits. Les nouvelles familles ont pu rencontrer l'équipe enseignante et visiter les locaux le samedi 6 juin.

Mme STRAZEL : Informe qu'une réunion avec les membres du CCAS aura lieu le lundi 06 juillet à 17h30.

Le tournoi de Tennis du Conseil Municipal Jeune se poursuit.

Une administrée demande s'il serait possible de réhabiliter un garde champêtre à La Neuville-Roy.

M. VOGT : Tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur aide à la brocante.

Il informe avoir commandé les nouvelles tables pour la salle des fêtes, livraison prévue en septembre. Il évoque le projet de l'air de jeu, encore en réflexion, et il propose une action symbolique : « un enfant, un arbre » qui consiste à planter un arbre pour chaque naissance à La Neuville-Roy.

Mme BOITEL : Remercie chaleureusement les organisateurs pour la fête du village.

Mme PARROT : Des riverains signalent que la vitesse des véhicules est excessive rue du stade.

M. GREVIN : Indique avoir de bons retours des administrés concernant PanneauPocket.

M. MARCEAU : Fait part de son mécontentement concernant les conditions d'accueil à la déchetterie. M. le Maire en prend note, rappelant que la déchetterie applique la réglementation en vigueur.

N'ayant plus de question de l'assemblée, M. le Maire reprend la parole en levant la séance à 22 heures 10.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté quatre délibérations.

|            |     |                                                                             |                        |
|------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 22.06.2026 | 022 | Finances - attribution des subventions aux associations                     | Approuvé à l'unanimité |
|            | 023 | CCPP- Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme       | Contre à la majorité   |
|            | 024 | Avis sur le projet éolien « EG LA TERRIERE »                                | Contre à la majorité   |
|            | 025 | SEZEO- convention de mandat des travaux d'enfouissement rue du Jardin Brulé | Approuvé à l'unanimité |

Le secrétaire de séance, M. Xavier VAN VOOREN,

Le Maire, Thierry MICHEL